



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT AGROALIMENTAIRE

LE FÉDÉRATEUR : Jean-François LOISEAU



Jean-François Loiseau est agriculteur dans le Vendômois. Il exploite 150 hectares de céréales et produit des betteraves et du soja. Administrateur au sein d'une coopérative agricole dès le début de sa carrière, il est élu président du groupe coopératif Axérial en décembre 2011. Jean-François Loiseau est également président d'Intercéréales, interprofession de la filière céréalière qui rassemble les producteurs, les collecteurs, les transformateurs et les exportateurs de céréales. M. Loiseau a présidé l'atelier des Etats généraux de l'alimentation dédié à l'export.

Les secteurs agricoles et agroalimentaires : un poids très important dans notre économie et de grands enjeux à l'export

En 2019, l'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA) constituent le 3^e excédent commercial de la France, à 7.8 milliards d'euros. Avec 5% des parts de marché dans le commerce mondial, la France est aujourd'hui le 6^e exportateur agroalimentaire mondial derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Brésil et la Chine. Les trois-quarts de nos exportations en valeur sont constituées de produits transformés (les produits des IAA), les produits agricoles non-transformés représentant le quart restant. L'excédent est porté principalement par les vins et spiritueux, les produits laitiers, les céréales, et les viandes.

Avec près de 430 000 salariés, les IAA aussi sont le premier employeur industriel français, alors que l'agriculture comptait 700 000 actifs en 2017. L'export agricole et agroalimentaire est donc un levier essentiel pour l'emploi et la croissance. Or, les résultats commerciaux de la France dans ce secteur se sont progressivement dégradés, malgré un regain ces deux dernières années. Seules 25% des entreprises des industries agroalimentaires exportent, pour un secteur à 98% composé de PME. Le soutien à l'export dans ce secteur recouvre à la fois les négociations commerciales internationales – dans le cadre desquelles les discussions s'avèrent souvent difficiles,

la levée d'obstacles au commerce de nature sanitaires et phytosanitaires – qui empêchent nombre de nos entreprises de conquérir de nouveaux marchés, et une organisation plus efficace de l'appui aux entreprises – souvent confrontées à un parcours complexe pour se lancer à l'export. L'ambition partagée est d'accroître la présence d'entreprises déjà exportatrices sur les marchés étrangers et d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices, qui est encore trop bas comparé aux performances de certains de nos voisins européens.

Les changements profonds des habitudes alimentaires partout dans le monde offrent de nouvelles opportunités à l'export, à un moment où l'émergence de nouvelles grandes puissances agricoles rend la compétition internationale plus vive. La France compte encore un nombre insuffisant d'entreprises de taille intermédiaire armées pour l'export et les besoins d'investissement dans l'appareil productif sont encore importants pour certaines filières. Par ailleurs l'export est trop souvent perçu comme un marché de dégagement plus que de développement stratégique.



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT AGROALIMENTAIRE

L'action du fédérateur : identifier des solutions pour accompagner nos entreprises sur les marchés étrangers

Le fédérateur a pour mission d'œuvrer au développement de démarches collectives. L'enjeu consiste à participer à la constitution d'une équipe France à l'export et identifier des actions concrètes et reproductibles pour améliorer le positionnement des filières et des entreprises agricoles et agroalimentaires à l'international.

Le fédérateur contribue à améliorer la visibilité de l'offre française et à promouvoir ses atouts. Il s'attache

à améliorer la diffusion des informations aux entreprises afin qu'elles bénéficient pleinement des dispositifs de soutien et d'accompagnement existants, qui ont été renforcés dans le cadre de la réforme du commerce extérieur.

Son rôle est également prospectif puisqu'il s'agit de mieux structurer et adapter l'offre française à la demande mondiale, en fonction des filières et des évolutions des marchés.

POINTS DE CONTACT

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction de la diplomatie économique

Guillaume Lorre (guillaume.lorre@diplomatie.gouv.fr) et Victor Tanzarella. (victor.tanzarella@diplomatie.gouv.fr).